

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 83 (1932)
Heft: 9-10

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quoiqu'il en soit, il y a là une affirmation un peu risquée, à mon avis. Il existe certainement des hauts perchis réguliers et *sélectionnés* dont l'accroissement peut se comparer avec avantage à celui de peuplements jardinés, toutes conditions restant semblables.

Enfin : « Dès que la majorité des arbres aura subi la griffe du dénombreur, écrit M. Peter, le passage à la futaie se réduira rapidement à un chiffre minime. » C'est exact, mais dans la futaie régulière de dimensions graduées, il se rencontrera, en permanence, des perchis situés à la limite des inventaires et pour lesquels se posera la question qui fit l'objet de mon article.

Areuse, le 29 juillet 1932.

M. D. P.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité permanent sur l'exercice 1931/1932.

Présenté par le secrétaire M. *Knobel*, inspecteur forestier cantonal, à Schwyz, durant l'assemblée générale du 27 août 1932, à Zurich.

Messieurs,

Ainsi que le prévoient les statuts, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport usuel sur l'exercice écoulé.

Notre Société comptait, à la fin de mai 1932, 496 sociétaires, soit 14 de plus que l'année précédente. Cette augmentation est encore une conséquence de la décision prise à la réunion annuelle de 1927, à Liestal, qui avait pour but de faciliter la réception, comme sociétaires, de propriétaires de forêts publiques. C'est à la suite de cette décision que furent admis plusieurs sociétaires s'étant contentés auparavant d'être simplement des abonnés de nos journaux. L'essai tenté à cet égard, avec succès, auprès des abonnés de la « *Zeitschrift* » sera continué, l'année prochaine, auprès de ceux du « *Journal* ». Grâce à cette plus forte représentation des éléments non forestiers dans notre Société, celle-ci y gagnera une assise plus solide; le grand public pourra ainsi être mieux orienté sur ses travaux et ses buts.

Durant l'exercice écoulé, il a été enregistré 12 démissions et 33 admissions. Notons ici, à titre documentaire, que, parmi les premières, nous avons le regret de devoir compter celle d'un fonctionnaire forestier en activité; nous exprimons l'espoir que ce cas, bien surprenant, restera une exception.

Nous avons eu le chagrin, pendant l'année écoulée, de perdre 8 fidèles sociétaires.

Le 16 décembre 1931, à Interlaken, est décédé, à l'âge de 78 ans, notre membre d'honneur, M. *Fritz Marti*, ancien conservateur des

forêts de l'Oberland bernois.¹ M. Marti était devenu, en Suisse, un des spécialistes les plus compétents dans le domaine des travaux de défense contre torrents et avalanches, ainsi que dans celui du boisement dans les régions élevées. Disposant d'une plume alerte et d'une expérience remarquable, il a publié, dans la « Zeitschrift », plusieurs études fort intéressantes.

Homme plein de bonne humeur, aimable et de la plus réelle modestie, il était de ceux que l'on rencontre toujours avec le plus vif plaisir.

Le 18 décembre 1931, dans le beau cimetière de Zernez, la tombe s'est refermée sur la dépouille mortelle de M. *Christian Buchli*, inspecteur forestier d'arrondissement.

Homme au caractère droit et conciliant, le défunt entretenait les relations les plus cordiales avec les populations et autorités de son arrondissement; il avait su conquérir la haute estime et l'affection de tous ceux avec qui il était en contact. De haute stature, cet authentique représentant de la race grisonne semblait être la personification de la belle santé : il n'avait jamais été malade. C'est une attaque d'apoplexie qui l'a brisé brusquement, à l'âge de 68 ans.

A Viège, le 7 février 1932, est décédé, à l'âge de 76 ans, M. *Paul Gregori*, ancien inspecteur forestier d'arrondissement. Ayant obtenu le diplôme de géomètre, il se décida, après un bref stage, à continuer l'étude des sciences forestières, si bien qu'il décroche, en 1886, le diplôme de l'Ecole forestière de Zurich. Après le stage obligatoire, le gouvernement du Valais lui confie l'arrondissement forestier de Viège. Mais, déjà un an plus tard, il échange ce poste contre celui d'inspecteur forestier d'arrondissement à Samaden, où il reste pendant dix ans. En 1909, il rentre à Viège où, de 1916—1927, on le retrouve à la tête de l'arrondissement. Le défunt s'est signalé surtout dans le domaine de la construction des chemins forestiers et des travaux de défense contre l'avalanche.

M. Gregori est toujours resté fidèle aux Grisons, son canton d'origine; selon son vœu, c'est là aussi qu'il a trouvé sa dernière demeure.

Trois semaines plus tard, la ville de Coire rendait les derniers honneurs à un autre forestier grison de vieille roche, soit à M. *Johann Cazin Sutter*, ancien inspecteur forestier d'arrondissement. Né en 1855, à Sils dans le Domleschg, il étudie d'abord au gymnase de Coire, puis à l'Ecole forestière de Zurich, dont il obtint le diplôme. En 1879, M. Sutter prend la direction de l'arrondissement forestier du Prättigau

¹ Notre « Journal » a publié déjà sur M. *F. Marti* un article nécrologique. Nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui désireraient en apprendre davantage sur la féconde activité du défunt. Il en est de même pour les sociétaires décédés dont les noms suivent : MM. *Ch. Buchli*, *E. Volkart*, *F. Graf*.

qu'il échange, en 1893, contre celui de Thusis. De 1899—1928, il fonctionne au bureau de l'inspectorat forestier cantonal à Coire, en qualité de chef du service des aménagements, occupation pour laquelle il semblait vraiment prédestiné. Tous ses travaux de plans d'aménagement portent la marque d'un esprit aussi exact que consciencieux. Grand ami de la nature, M. Sutter possédait des connaissances botaniques étendues. Tous ceux qui ont connu cet homme, de mœurs simples et d'une parfaite amabilité, en garderont le meilleur souvenir.

Le 31 mars 1932, nous a quittés, brusquement, en pleine activité et âgé de 45 ans seulement, M. *Ernest Volkart*, inspecteur forestier à Bulach. Très consciencieux, zélé, ayant une haute idée de ses devoirs et responsabilités, respectueux des idées d'autrui, foncièrement bon et juste, c'était un plaisir de frayer avec un tel homme; il possédait un caractère gai, était enjoué et de la plus belle franchise. Tous ceux qui ont connu le défunt, qui ont collaboré avec lui et qui l'aimaient, tous éprouvent une réelle douleur à l'idée que ce cher ami leur a été repris si tôt et tragiquement. Ils conserveront de ce parfait forestier le meilleur souvenir.

A Aarau est décédé, le 19 avril 1932, à l'âge de 57 ans, M. *Henri Rothpletz*, directeur de la section forestière de la société anonyme « Hoch- und Tiefbau ».

Après achèvement de ses études primaires et secondaires, dans sa ville natale d'Aarau, le défunt avait suivi les cours de l'Ecole forestière de Zurich. Il en reçoit le diplôme en 1897, puis décroche, l'année suivante, le brevet fédéral d'éligibilité. En 1899, il devient adjoint — poste nouveau — de l'inspecteur forestier cantonal d'Argovie. Deux ans plus tard, on lui confie la direction de l'arrondissement forestier II, après quoi il accepte le poste d'inspecteur des forêts de la ville de Brougg. Peu après la fin de la guerre mondiale, il quitte Brougg pour accepter les fonctions de directeur dont il est question ci-dessus. En cette qualité, il conserva le contact avec ses anciens collègues de la branche forestière et sut faire preuve des plus aimables qualités d'entente. C'était un homme au noble caractère, conciliant, unissant le savoir scientifique au sens pratique et que ses amis avaient toujours le plus grand plaisir à rencontrer.

Le 29 avril 1932, les parents et amis de l'inspecteur forestier cantonal st-gallois M. *Fritz Graf*, réunis en très grand nombre dans l'église St-Léonard, à St-Gall, ont rendu les derniers devoirs à notre incoubliable président et cher sociétaire, que la mort nous a ravi en pleine activité et dans la fleur de l'âge. Le défunt fut un supérieur idéal. Il sut constamment s'intéresser au développement du personnel placé sous ses ordres, veiller en toute occasion à son bien-être. Ses rapports avec les autorités et le public étaient empreints d'urbanité et de loyauté. Il savait, dans les discussions, trouver le mot qui met d'accord et les formules qui aplanissent les difficultés.

En 1923, à l'assemblée générale de la Société forestière suisse,

il est appelé à faire partie du comité permanent. Et, déjà à l'achèvement de la période électorale, il atteint le rang d'honneur et devient président. Il conserve ce poste jusqu'à sa mort. Ce fut une brillante présidence.

Le souvenir du président F. Graf, de cet homme si bon, du brillant sylviculteur, restera bien vivant au cœur de tous ceux qui l'ont approché. Il a bien mérité du corps forestier suisse, dont il fut un des plus dignes représentants.

Le 14 août dernier est décédé, à Stein a. Rh., des suites d'une attaque d'apoplexie, M. *Charles Hartmann*, ancien inspecteur forestier. Originaire d'Aarau, il fit ses études forestières à Zurich et à Munich. De 1886—1894, il fonctionne comme adjoint à l'inspection cantonale des forêts de Zurich et, de 1894—1903, en qualité d'administrateur des forêts de Stein. Ultérieurement, il fut, pendant quelque temps, membre de la municipalité de cette ville, puis aussi membre du Grand Conseil.

Forestier capable, consciencieux, le défunt a fait preuve de solides qualités de caractère. Il organisa au mieux l'administration forestière de Stein et contribua fortement au développement du réseau des dévestitures forestières. Dans l'organisation du régime des droits inhérents à ces chemins, il se heurta à de nombreuses oppositions, et, sans doute faut-il attribuer aux ennuis qui en résultèrent pour lui sa décision, prise en 1903, de se retirer dans la retraite.

Depuis 1912, le défunt vivait très isolé, dans sa magnifique campagne de « Rothaus », aux bords du Rhin, se consacrant à sa famille, aux joies du jardinage et du collectionneur; il était un numismate zélé. La nouvelle génération l'a peu connu; ceux, par contre, qui l'ont vu à l'œuvre, dans la force de l'âge, lui conserveront le meilleur souvenir.

Je vous prie, Messieurs, de vous lever de vos sièges pour honorer la mémoire de nos chers disparus.

Votre comité s'est réuni 3 fois durant l'exercice écoulé et a liquidé un grand nombre d'affaires administratives. Qu'il nous soit permis de vous récapituler rapidement les principales.

Les *comptes de 1931/1932* bouclent, malgré l'augmentation du nombre des sociétaires, avec un déficit de 759,15 fr. La raison principale, c'est que le nombre des abonnés de nos périodiques n'a pas augmenté ainsi que nous l'espérions, puis aussi parce que les dépenses du « Journal forestier suisse » ont dépassé un peu le chiffre prévu au budget. L'avoir social est descendu à 9035,90 fr. Notre caissier vous orientera, dans un moment, sur les comptes détaillés et le budget 1932/1933, lequel prévoit un excédent de dépenses de 800 fr. Au demeurant, le détail de ces comptes a paru dans nos deux périodiques.

L'état de notre caisse et le budget prochain montrent que, dorénavant, l'économie sera de rigueur, si notre Société veut continuer à remplir sa tâche; car il ne saurait être question, en ces temps de crise,

d'augmenter le montant de la cotisation annuelle. Nous saisissons, au demeurant, l'occasion de remercier la Confédération, représentée par l'inspecteur général des forêts Petitmermet, pour sa subvention et tout l'intérêt qu'elle ne cesse de témoigner à notre activité. Nos remerciements vont aussi à la Société vaudoise de sylviculture pour sa subvention annuelle.

Les comptes concernant le *fonds de publicité* se présentent de façon plus favorable. Au lieu d'un excédent de dépenses de 6000 fr. qui figurait au budget, nous trouvons un excédent de recettes de 4613,90 fr. Au 1^{er} juillet 1932, le montant total du fonds s'élève à 15.928,50 fr. Ce résultat est redevable au fait qu'une faible partie seulement de la dépense prévue, pour les éditions italienne et romanche de « Forêts de mon pays », a été employée. D'autre part, la somme prévue pour la publication d'un catalogue général de nos périodiques est restée inutilisée.

Un coup d'œil dans nos comptes vous montre que la vente des différentes *publications forestières* a diminué de façon sensible. Dans le budget de 1932/1933, il a été tenu compte de cette diminution des recettes. Les frais pour la publication des éditions italienne et romanche du tract « Forêts de mon pays » ont été devisés à 7000 fr.; pour le catalogue général de nos périodiques, 3000 fr. sont reportés à nouveau. L'excédent des dépenses est ainsi budgété à 5100 fr.

Aux gouvernements cantonaux qui ont bien voulu accorder leur appui financier, nous adressons nos remerciements les meilleurs.

Le *fonds Morsier* n'a été mis à contribution que pour la somme de 314,10 fr., cela en vue de faciliter un voyage d'études au Danemark, déjà mentionné dans le dernier rapport annuel. Les comptes de ce fonds bouclent avec un excédent de recettes de 324,40 fr., ce qui en porte le montant total à 14.536,95 fr. L'an dernier, à la réunion de Sion, M. Bavier avait soumis au comité une motion concernant l'emploi des revenus de ce fonds Morsier; il ne nous a pas été possible de formuler à ce sujet des propositions définitives.

Au 15 avril 1932, les *abonnés de nos deux périodiques* étaient : 1040 à la « Zeitschrift » et 625 au « Journal ». Comparé avec l'exercice précédent, il s'agit d'une faible diminution, soit de 10, respectivement 6 abonnés. Et, quand bien même les temps actuels sont peu propices à cela, nous ne voulons pas omettre de faire appel à nos sociétaires en les priant de gagner de nouveaux abonnés et de collaborer à nos journaux. Nous adressons nos remerciements aux deux rédacteurs pour leur travail qui souvent n'est pas exempt de difficultés.

Ont été publiés les *suppléments suivants* :

Supplément n° 7, Dr Ch. Gut : « *De l'outillage des bûcherons en Suisse.* » Notre Société a versé pour cette publication un subside de 500 fr., à la condition que 30 exemplaires soient donnés gratuitement à la Confédération et à notre comité et que, d'autre part, ce supplément soit adressé gratuitement à tous nos sociétaires.

Supplément n° 8 : « *Rapport sur les essais de carbonisation des bois*, effectués par la Société suisse pour l'étude des carburants. » Là encore, notre Société a versé une subvention de 500 fr., aux mêmes conditions que pour le supplément précédent.

Le côté financier de la publication des deux suppléments prochains a pu être assuré. Ce seront : n° 9, du Dr H. Grossmann : « *Ueber den Einfluss der ökonomischen Gesellschaften auf die Entstehung einer einheitlichen Forstwirtschaft in der Schweiz* »; puis, n° 10 : « *Die Keimlingskrankheiten der Fichte* », dissertation de M. Roth, ingénieur forestier à Zurich. Ces deux suppléments pourront paraître encore cette année.

Le stock des cahiers du supplément n° 1 (« *Der Plenterwald* ») a pu, grâce à un prix de vente réduit, être diminué de 203 exemplaires. Il est aujourd'hui de 509 exemplaires. Des suppléments n° 2 (« *Vorträge* ») et n° 3 (« *Papierholz* »), il a été vendu 3, respectivement 9 cahiers. Le stock comporte aujourd'hui 54 et 145 exemplaires.

Pour les raisons indiquées déjà dans le dernier rapport annuel, la vente de la 2^{me} édition de « *Forstliche Verhältnisse der Schweiz* » et de « *La Suisse forestière* » a été peu active (20 et 60 exemplaires). Le stock actuel est de 642 et de 585 exemplaires.

Du tract pour la jeunesse, « *Forêts de mon pays* », nous possédions, au 30 juin courant : cahier I, 350 exemplaires, cahier II, 200, cahier III, 450, et 130 exemplaires du volume complet. A cela, il faut ajouter 1400 ex. non reliés. Ceci étant, il a été possible de retarder encore la publication d'une 3^{me} édition, la vente ayant complètement cessé. Il serait regrettable que cette excellente œuvre de propagande souffrît des conditions actuelles économiques. Aussi est-ce un devoir de notre Société, et de chacun de nos sociétaires, de contribuer à sa diffusion. On voudra bien, dans ce but, attirer l'attention des conférences d'instituteurs ou aussi des écoles d'agriculture, cela davantage que jusqu'ici.

La situation est plus favorable en ce qui concerne l'édition française : « *Forêts de mon pays* ». Le stock de la 1^{re} édition (5000 ex.) ne comporte plus que 200 exemplaires. Ainsi donc, grâce, il est vrai, à l'active propagande de notre vice-président, environ 350 volumes ont été vendus durant l'exercice écoulé. Le comité permanent a décidé, ce printemps, de renoncer pour le moment à une augmentation du tirage et d'obliger l'éditeur à conserver la composition. Au cas où la vente continuerait à rester aussi réjouissante, la question d'une augmentation du tirage devra être examinée à nouveau, sous peu.

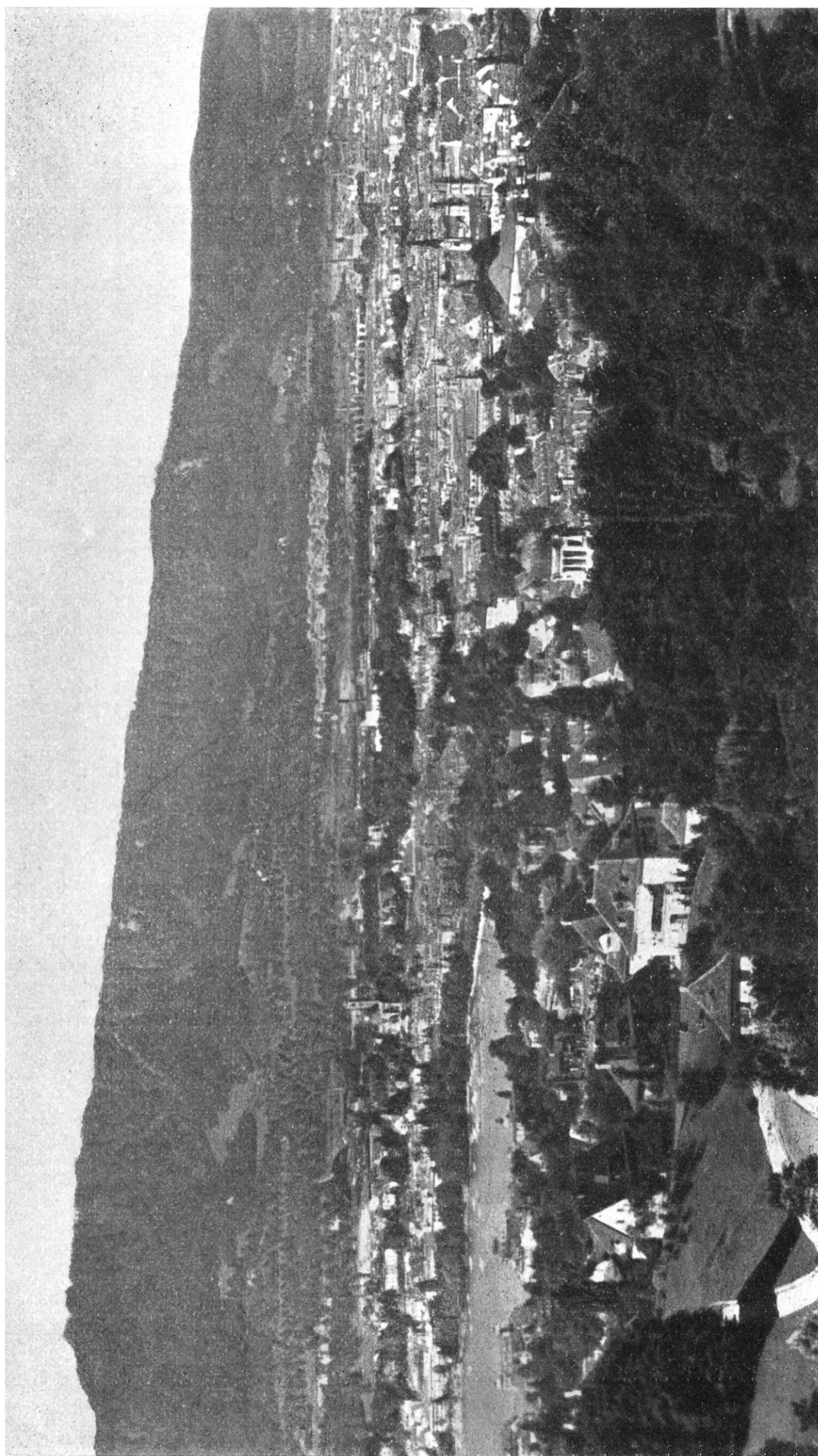
On avait espéré, en 1931, ainsi que cela ressort du dernier rapport annuel, pouvoir vous remettre aujourd'hui l'édition italienne de notre tract pour la jeunesse. Nous en avons été empêchés par la maladie de membres des commissions administrative et littéraire. Espérons que 1933 verra s'accomplir les vœux formulés depuis longtemps à ce sujet.

Les travaux préliminaires pour l'édition *romanche* ont avancé si bien que l'ouvrage pourra être donné sous peu à l'impression. Nos chers compatriotes de langue romanche le recevront vraisemblablement vers Noël. Notre président, feu M. Graf, s'est occupé de ces questions pendant une de ses dernières journées. Il a été remplacé, comme président de la commission administrative, par notre membre d'honneur M. Enderlin, ancien inspecteur forestier cantonal.

La Société forestière suisse peut être fière de la publication de ce tract destiné à notre jeunesse scolaire. Par malheur, la dureté des temps que nous traversons nuit un peu à sa diffusion. Nous nous plaisons toutefois à espérer que le but proposé pourra être atteint; c'est pourquoi nous nous permettons de nous adresser à vous tous, chers sociétaires, en vue d'une collaboration active dans cette propagande.

La création d'un *catalogue général* des articles de nos deux organes se heurte à de nombreuses difficultés. Les rédacteurs prévus par le comité permanent n'ont pas pu accepter de se charger de cette tâche. Après cet échec, nous avons décidé de placer toute l'entreprise sur une base plus large et avons prévu la publication d'une bibliographie forestière suisse générale. Ce point de vue admis, notre comité s'était adressé à la commission de surveillance de la Station de recherches forestières, dans l'espoir que ce travail pourrait être entrepris par la dite Station, éventuellement en collaboration avec notre Société. La dite commission s'est occupée de l'affaire, dans sa séance du 16 juillet, mais n'a pas cru pouvoir admettre nos propositions, cela surtout pour des raisons financières. Il lui a paru que l'augmentation de personnel nécessitée par ce travail n'était pas compatible avec les économies que réclame le Conseil fédéral. La dite commission attire l'attention sur le catalogue à fiches, tenu par la Station de recherches et lequel est à la disposition des intéressés. Notre comité se trouve ainsi dans l'obligation de devoir étudier à nouveau la question.

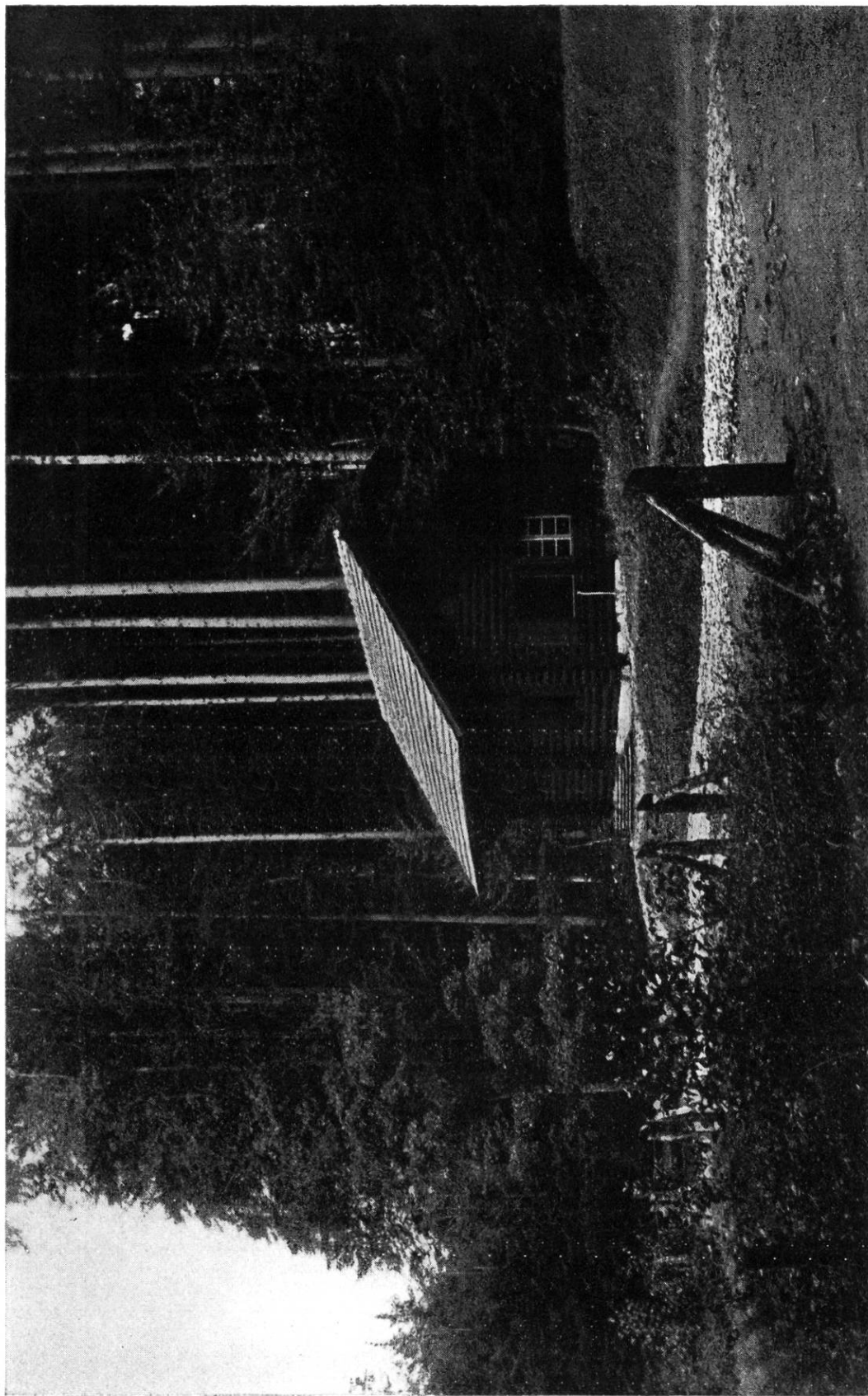
Nous n'avons pas perdu de vue le problème de l'*organisation du service forestier*. Mais, à vrai dire, beaucoup de bons esprits pensent que la situation actuelle n'est pas favorable à une revision forestière et au développement de cette organisation; que, d'autre part, il y a lieu de ne pas s'immiscer trop dans la souveraineté des cantons. Le comité permanent, complété par huit praticiens forestiers, dans sa séance du 9 mars, s'est occupé à nouveau à fond d'une partie de cette question. Il a nommé une sous-commission chargée de la rédaction exacte de ses propositions. Pour le travail de concours de cette année, dont il va vous être donné connaissance aujourd'hui, le sujet a été choisi dans ce domaine. La mort de notre cher président, qui s'était beaucoup occupé de tous ces problèmes compliqués, a malheureusement empêché l'affaire de suivre son cours. Toutefois, notre comité a l'intention, aussitôt après sa réélection, de reprendre cette discussion.



ZURICH, LIEU DE RÉUNION, EN 1932, DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE.

A droite, on voit, sur les pentes de l'Uetliberg, une partie de la forêt de l'Ecole forestière.

Phot. Pleyer.



HUTTE SISE A L'INTÉRIEUR DE LA FORÊT.
(Construite en automne 1931.)

Phot. C. Roth.

Tenant compte des mérites éminents de notre membre d'honneur M. le Dr *Philippe Flury*, dont notre Société a bénéficié, notre comité lui a adressé, le 24 décembre 1931, à l'occasion du 70^{me} anniversaire de sa naissance, ses vœux les plus chaleureux, ainsi qu'un modeste cadeau. Nous souhaitons à cet infatigable chercheur, dont les travaux sont hautement appréciés dans son pays et à l'étranger, de pouvoir jouir longtemps encore de sa belle verdure physique et intellectuelle.

Le 1^{er} avril 1932, M. *Bavier*, nommé au poste d'inspecteur forestier en chef de son canton natal des Grisons, a donné sa démission comme directeur de l'Office forestier central de Soleure. L'Association forestière suisse — cette création de la Société forestière suisse — s'est développée si bien, grâce à son initiative, qu'elle est devenue, peu d'années après, un organe indispensable de la propriété forestière suisse. Au nom de notre Société, nous remercions M. *Bavier* pour le gros travail qu'il a fourni, pour les services rendus à l'Association et à notre économie forestière. De tout cœur, nous lui souhaitons succès dans sa nouvelle sphère d'activité. Et nous ne voulons pas manquer d'apporter au nouveau directeur de l'Office forestier central, M. *Winkelmann*, nos meilleurs vœux de réussite dans le poste si plein de responsabilité et particulièrement difficile, en ces temps troublés, qui vient de lui être confié.

Le choix des secrétaires de nos assemblées générales s'est toujours heurté, jusqu'ici, à certaines difficultés. En vue de lutter contre cet inconvénient, le comité permanent a décidé que la rédaction du procès-verbal (français et allemand) serait confié à certains sociétaires désignés à l'avance. Ces secrétaires seront désignés pour une période de trois ans et toucheront une rétribution pour chaque assemblée générale. Par contre, tout honoraire pour la publication d'un pareil procès-verbal dans nos périodiques serait supprimé.

Sur le désir de l'Inspection fédérale des forêts à Berne, notre Société s'est fait représenter — sans cependant s'engager pour l'avenir — aux festivités organisées à Londres, à l'occasion du 50^{me} anniversaire de la création de la *Société forestière royale d'Angleterre*. Son délégué a été M. le directeur *Winkelmann* qui représentait aussi l'Association forestière suisse.

Messieurs,

Nous vivons des temps difficiles. Depuis notre dernière assemblée annuelle, la situation économique générale s'est encore aggravée. Les mesures prises par les représentants des pays en cause, et leurs essais d'entente, ne laissent pas encore reconnaître une amélioration, bien qu'ils méritent de retenir notre attention, à titre de facteurs propres à ramener la confiance et comme éléments de détente.

Toutefois, les forestiers peuvent s'estimer encore être parmi les favorisés, car le bois reste un des produits naturels les plus indispensables. Les mesures de précaution, prises par les autorités fédérales, permettent d'espérer que les exploitations forestières de cette année

pourront être réalisées à des prix convenables, et qu'ainsi sera assuré à la main d'œuvre en cause le gain dont il a un si urgent besoin. Le rendement financier de la forêt reste faible et pourtant les propriétaires forestiers sont invités, sans arrêt, à procurer aux ouvriers des occasions de travail. Cela est équitable, en somme. Car les travaux d'amélioration forestière, chemins, drainages, etc. occupent beaucoup de bras, sans que pour cela soient créés de nouveaux produits dont le marché n'a besoin et dont on l'inonderait. Ils sont un des moyens les plus efficaces pour lutter contre le chômage. Aussi nous paraît-il opportun de conseiller aux propriétaires forestiers, et aux autorités, d'en faire usage davantage encore que jusqu'ici. Cela serait plus sage que de distribuer des indemnités de chômage, ou encore d'abaisser les subventions en faveur des travaux forestiers dont l'exécution en devient plus difficile. Que l'on s'efforce enfin de ne pas aggraver la crise, par l'augmentation du nombre des travailleurs citadins, en faisant refluer dans les villes des travailleurs de la campagne. Quel chemin suivre pour revenir, le plus rapidement possible, à des conditions normales de la vie économique ? Ce sera à ce prix : que les différents groupes économiques restent bien solidaires les uns des autres, faisant preuve d'une fidèle fraternité et de la constance que réclament les événements. Ainsi est-il permis d'espérer que l'on pourra lutter avec succès contre l'adversité.

Je termine ce rapport en exprimant le vœu qu'un joyeux rayon de soleil puisse bientôt percer les nuages qui obscurcissent le ciel forestier de la Suisse et venir remettre le courage dans les cœurs !

(Trad. H. B.)

Réunion annuelle de la Société forestière suisse, à Zurich, les 26 et 27 août 1932.

Lors de la réunion annuelle de 1931, à Sion, il avait été décidé que la suivante aurait lieu à St-Gall. Ainsi que l'ont appris nos lecteurs, la mort du président de notre association, le regretté M. F. Graf, inspecteur forestier cantonal à St-Gall, est venue bouleverser ce projet. Le comité permanent a remplacé ce dernier par celui d'une simple réunion administrative à Zurich, agrémentée d'une excursion dans la forêt que possède l'Ecole forestière depuis 1926, sur le flanc nord de l'Utlberg.

C'est ainsi que, le vendredi 26 août, vers le milieu de la journée, Zurich vit débarquer dans ses murs environ 130 sociétaires qui firent, dès 15 heures, dans les voitures de la ligne de l'Utlberg, la grimpée s'achevant à la station de Waldegg, en plein bois.

Et, de là, sous la conduite de M. le professeur *Schädelin*, administrateur de la forêt de l'Ecole, on fit une rapide visite de quelques-unes des parties les plus intéressantes de ces boisés fédéraux. Elle dura assez pour donner l'impression qu'entre les mains expertes de